

# PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2015 A SAINT-CAPRAISE D'EYMET

**L'AN DEUX MILLE QUINZE**

Le 21 Septembre à 20 h 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire au foyer rural  
de St-Capraise d'Eymet sous la présidence de  
M. Jérôme BETAÏLLE

En exercice 39

Présents 35

Pouvoirs 01

Votants 36

Délégués des communes :

Date de convocation : 15/09/2015

<b><u>BARDOU</u></b> -M. Michel CASTAGNET	<b><u>BOISSE</u></b> -Mme Stéphanie MOLLE	<b><u>CONNE DE LABARDE</u></b> -M. Bernard TRIFFE
<b><u>EYMET</u></b> -M. Jérôme BETAÏLLE pouvoir -Mme Sylvie RIALLAND excusée -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUËL Excusée -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<b><u>FAURILLES</u></b>  -M. Gérard MARTIN Absent	<b><u>FAUX</u></b>  -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<b><u>FLAUGEAC</u></b> -M. Gérard BAILLY	<b><u>FONROQUE</u></b> -Mme Régine BAGARD	<b><u>ISSIGEAC</u></b> -M. Jean-Claude CASTAGNER Absent -Mme Françoise DUBOIS
<b><u>MONMADALES</u></b> -M. Michel RAYNAL	<b><u>MONMARVES</u></b> -M. Christian BARCHIESI	<b><u>MONSAGUEL</u></b> -M. Hervé DELAGE
<b><u>MONTAUT</u></b> -M. Yves VEYRAC	<b><u>PLAISANCE</u></b> -M. Jean Marie FRICOT	<b><u>RAZAC D'EYMET</u></b> M. Daniel TOUPANCE
<b><u>SADILLAC</u></b> -M. Yves BORDES	<b><u>ST-AUBIN DE CADELECH</u></b> -Mme Annie LANDAT	<b><u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u></b> -M. Moïse LABONNE
<b><u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u></b> -M. Henri TONELLO	<b><u>ST-CERNIN DE LABARDE</u></b> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<b><u>STE-EULALIE D'EYMET</u></b> -M. Martial LAJOUX
<b><u>STE-INNOCECE</u></b> -M. Jean-Jacques NADAL	<b><u>ST-JULIEN D'EYMET</u></b> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<b><u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u></b> -M. Gérard SIMON
<b><u>ST-PERDOUX</u></b> -M. Lucien POMEDIO	<b><u>STE-RADEGONDE</u></b> -M. Michel COASSIN	<b><u>SERRES ET MONTGUYARD</u></b> -M. Pierre RICHIERO
<b><u>SINGLEYRAC</u></b> -M. Jean LACOTTE		

Mme Catherine CHAISE est élue secrétaire de séance

## **Ordre du jour :**

Adoption procès-verbal du 20/07/2015 à Plaisance

Pour information : signature devis complémentaire URBAN'AE cartes communales d'Issigeac et Bardou (2 509.00 € HT) dans le cadre de la délégation au président.

- 1-Réforme territoriale et regroupement des EPCI : proposition du président à l'attention de la CDCI
- 2-Adoption projets de statuts de l'office de tourisme Portes Sud Périgord et désignation de huit membres de droit au Conseil d'Administration
- 3-Lancement de la démarche d'évaluation des risques professionnels
- 4-Service Public d'Assainissement Non Collectif : proposition fonctionnement du service en mode régie au 01/01/2016
- 5-Délibérations relatives à la fiscalité directe locale sur propositions de la commission des finances :
  - Exonération de la TFPB pendant 15 ans au taux de 100 % sur les logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH par des personnes physiques

- Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs pour une durée de 1 an au taux de 50 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : institution du plafonnement des valeurs locatives et suppression de l'exonération des locaux non desservis par le service d'enlèvement des ordures ménagères
- Contribution Economique Territoriale : exonération des entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté, fixation du montant d'une base de valeur locative servant à l'établissement de la cotisation minimum, et intégration fiscale progressive des montants de base minimum.
- 6-Décision modificative budgétaire 3/2015
- 7-Augmentation du temps de travail d'un agent en contrat à durée déterminée au 01/10/2015
- 8-Mise à jour du tableau des ratios existant (taux de promotion fixé à 100 %)
- 9-Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 24h30/35<sup>ème</sup>, à compter du 01/10/2015
- 10-Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet, 14h30/35<sup>ème</sup>, à compter du 01/12/2015
- 11-Mise à jour du tableau du régime indemnitaire suite aux créations ci-dessus
- 12-Autorisation recrutement contrat aidé au 01/12/2015
- 13-Reversement ticket unique transport scolaire 2015-2016
- 14-Autorisation signature avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition du bâtiment scolaire par la commune de Faux.
- 15-Autorisation signature avenant final maîtrise d'œuvre pour l'extension de la maison de santé à Eymet
- 16-Questions diverses :  
Sycoteb : proposition de rencontres avec les secrétaires de mairies du territoire, et création de commissions pour la mise en œuvre opérationnelle du SCOT (M. Alain Legal cf comité syndical du 14/09/15)

Monsieur le Maire de Saint-Capraise d'Eymet, après une sympathique allocution, souhaite la bienvenue au conseil communautaire pour cette « première » sur la commune.

Le procès-verbal du 20 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à l'ordre du jour.

Pour information : signature du devis complémentaire URBAN'AE pour les cartes communales d'Issigeac et Bardou (2 509.00 € HT) dans le cadre de la délégation au président.

### **1-Réforme territoriale et regroupement des EPCI : proposition du président à l'attention de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).**

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunit le 5 octobre 2015 pour aborder le prochain schéma départemental. M. Jean Lacotte est membre de cette commission.

Suite au vote, cet été, de la loi « Notre » et ses conditions de dérogations concernant les regroupements d'EPCI, seule la communauté de communes de Sigoulès sera impactée.

Le Président propose au conseil que Portes Sud Périgord reste en l'état.  
Il donne lecture du projet de délibération :

« Concernant le titre II-Article 33 de la loi Notre « constitution d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants **et conditions de dérogation** »,

**Le président demande à l'assemblée de bien vouloir se positionner sur le maintien de l'EPCI « Portes Sud Périgord » avec ses 28 communes membres à ce jour, tel que la loi l'y autorise par dérogation ».**

Le débat est ouvert pour recueillir l'avis des membres.

M. Pomédio évoque nos difficultés actuelles à financer les projets communautaires et ne voit pas comment une extension à d'autres communes arrangerait la situation.

M. Fricot le rejoint, il est favorable pour rester en autonomie.

M. Bailly demande quel « poids » peut avoir cette décision. Aucun, répond le président, c'est une décision de principe pour marquer une volonté et se positionner. M. Lacotte rapportera le vœu du conseil à la CDCI.

M. Triffe pense qu'il est prématuré d'étendre le périmètre alors que la communauté est aujourd'hui en pleine réflexion, encore non aboutie, sur la définition des compétences.

M. Legal est d'accord, il sera difficile de repartir sur un schéma de travail, avec des compétences différentes.

Pour MM. Delage Henri et Richiéro, il faut d'abord terminer l'harmonisation Portes Sud Périgord avec ses 28 communes membres avant d'élargir le périmètre.

Après avoir entendu ces exposés, le président passe au vote du texte présenté ci-dessus.

### **Adopté à l'unanimité des membres présents**

*M. Combeau Jean-Louis, arrivé à 21 h, n'a pas participé au vote*

### **2-Adoption projets de statuts de l'office de tourisme Portes Sud Périgord et désignation de huit membres de droit au Conseil d'Administration**

M. Henri Delage présente le projet de statuts associatifs de l'office de tourisme unique Portes Sud Périgord dont la première assemblée générale est prévue le 15/10/2015.

Trois collèges sont prévus : collège 1 avec 8 membres de droit qu'il convient d'élire au sein du conseil communautaire, collège 2 avec 16 membres actifs (limiter les membres qui seraient également conseillers communautaires pour ne pas tomber dans la « gestion de fait ») et collège 3 avec des membres d'honneur.

L'assemblée n'émet pas d'observations particulières sur ce projet de statuts qui est adopté à l'unanimité.

Mme Chaise s'interroge sur la réunion du conseil d'administration dans la ½ heure suivant la première, si le quorum n'est pas atteint.

Pour l'élection des 8 membres de droit, le Président propose d'en avoir 4 sur Eymet et 4 sur Issigeac, qu'ils soient titulaires ou suppléants.

-Mesdames Dubois, Fontayne, Molle et Rosete sont élues à l'unanimité.

-Messieurs Bordes, Combeau, Delage Henri et Lacotte sont élus à l'unanimité.

Pour information, réunion à Lalinde le 30/09/2015 des commissions tourisme des territoires de Lalinde et Portes Sud Périgord.

### **3-Lancement de la démarche d'évaluation des risques professionnels**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Dordogne propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Le Président propose au Conseil Communautaire la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Il est proposé au Conseil Communautaire de Portes Sud Périgord de :

- approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels, et l'adhésion des communes du territoire qui le souhaitent et ont délibéré en ce sens,
- décider de déposer pour Portes Sud Périgord un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;
- autoriser le Président à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil communautaire émet à l'unanimité un avis favorable au lancement de cette démarche.

Le Président et MM. Pomédio, Richiéro, Fricot seront au comité de pilotage.

#### **4-Service Public d'Assainissement Non Collectif : proposition fonctionnement du service en mode régie au 01/01/2016**

Rapporteurs des travaux de la commission : MM. Triffe et Simon

Le marché avec le prestataire de service arrive à terme le 31/12/2015 et il convient de décider s'il faut continuer avec ce mode de fonctionnement ou passer en mode « régie », c'est-à-dire en gestion directe.

La société Amodiag n'a pas respecté le marché et les 900 contrôles prévus ne seront pas effectués. Un important retard a été pris début 2014 à la reprise des données du prestataire précédent ; environ la moitié des contrôles prévus a été réalisée.

La commission a travaillé sur un comparatif présenté à l'assemblée et propose de retenir une gestion directe.

Le coût est estimé à 53 000 € avec le recrutement d'un technicien et 10 heures supplémentaires de secrétariat, contre 60 000 € en prestation de service.

L'avantage est un meilleur suivi à moyen et long terme des dossiers car se pose à chaque renouvellement de marché, le problème de récupération des fichiers et la prise de connaissance du territoire sur un délai d'environ 6 mois.

Il est fait observer que le maintien des subventions de l'agence de l'eau n'est pas assuré et que cela reste une recette que l'on ne maîtrise pas.

M. Simon informe les membres que la fréquence des contrôles passera de 4 à 8 ans et qu'il faudra modifier en ce sens le règlement.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire émet un avis favorable** pour un passage du SPANC en régie au 01/01/2016.

#### **5-Délibérations relatives à la fiscalité directe locale sur propositions de la commission des finances :**

-Exonération de la TFPB pendant 15 ans au taux de 100 % sur les logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH par des personnes physiques.

**Adoptée à l'unanimité**

-Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs pour une durée de 1 an au taux de 50 %

**Adoptée à l'unanimité**

-Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : institution du plafonnement des valeurs locatives et suppression de l'exonération des locaux non desservis par le service d'enlèvement des ordures ménagères

**Institution d'un plafonnement à deux fois la valeur locative adoptée à l'unanimité**

**Suppression de l'exonération des locaux non desservis par le service, décision adoptée à l'unanimité.**

-Contribution Economique Territoriale : exonération des entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté, fixation du montant d'une base de valeur locative servant à l'établissement de la cotisation minimum, et intégration fiscale progressive des montants de base minimum.

**Il est convenu de différer ces décisions** et de mener une réflexion plus aboutie dans le courant de l'année, bien avant le 30/09/2016, pour connaître quelles entreprises seraient concernées et les incidences fiscales.

**6-Décision modificative budgétaire 2015 N° 3**

**Adoptée à l'unanimité**

	Dépenses	Recettes
-Art 6574 Subventions associations du territoire suite à la convention « culture » avec le département	9 900 €	
-Art 7788 Versement du département		9 900 €
-Art 2184 Armoire classe de Faux	350 €	
-Art 2184 « abri de rangement matériel »	360 €	
-Art 21312 Cloison séparative classe de Faux	1 600 €	
-Art 21318 Toiture CIAS	250 €	
-Art 2138 Opération diverses (RESERVE)	- 2560 €	

Pour régularisation d'imputation (déjà budgétisé DM N°2) :

-Art 2188 module sanitaire Faux	- 8 055 €
-Art 21312 module sanitaire Faux	8 055 €

Le Président donne la parole à M. Jean-Marie Fricot pour exposer les points 7 à 14 relatifs au domaine scolaire.

**7 - Augmentation du temps de travail d'un agent en Contrat à Durée Déterminée**

Un agent des écoles en CDD pour 25.62/35è à la cantine d'Issigeac faisant valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2015, il n'y a pas de recrutement prévu.

Il est envisagé de le remplacer par un agent déjà en poste en CDD à l'école d'Issigeac, en augmentant son temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 201 de 22 heures à 25,62/35è. Un contrat aidé de 20 h est signé pour remplacer le contrat actuel de cet agent. **Adoptée à l'unanimité.**

**8 – Mise à jour du tableau des ratios existants.**

Il est proposé d'étendre le taux de 100 % aux grades ci-dessous :

- Adjt Administratif 2<sup>ème</sup> cl → Adjt Administratif 1<sup>ère</sup> classe
- Adjt technique principal 1<sup>ère</sup> cl → Agent de maîtrise

**Adoptée à l'unanimité**

## **9-10 - Créations d'emplois et suppressions d'emplois – Modification du tableau des effectifs**

1) Suite aux propositions d'avancement de grade dressées par le CDG 24 pour l'année 2015 et suite à la réussite à l'examen professionnel au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe d'un agent, il est proposé de modifier, **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015**, le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de cet agent. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi à temps non complet correspondant au grade d'avancement pour **24.30/35<sup>e</sup>** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015
- La suppression de l'emploi d'origine.

**Adoptée à l'unanimité**

2) Suite à la promotion par le CDG 24 sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise d'un agent, il est proposé de modifier le tableau des effectifs, **à compter du 1<sup>er</sup> décembre**, afin de permettre la nomination de cet agent.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi à temps non complet correspondant au grade d'agent de maîtrise pour **14.30/35<sup>e</sup>** à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015,
- La suppression de l'emploi d'origine.

**Adoptée à l'unanimité**

## **11 - Régime indemnitaire applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2015**

Suite à la création du poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et d'agent de maîtrise, il est proposé d'étendre le régime indemnitaire existant comme suit :

<b>FILIERES &amp; GRADES</b>	<b>TYPE de PRIMES</b>	<b>MONTANT MOYEN ANNUEL en € au 21/09/2015</b>	<b>TAUX MAXIMUM</b>	<b>TAUX MAXIMUM VOTE</b>
<b><u>ADMINISTRATIVE</u></b> Adjoint administrative 1 <sup>ère</sup> classe	IAT	464,30	8	3
<b><u>TECHNIQUE</u></b> Agent de maîtrise	IAT	469.66	8	3

**Adoptée à l'unanimité**

## **12 - Autorisation recrutement agent d'entretien en contrat aidé (CUI-CAE) affecté aux établissements scolaires et au pôle de services, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

- Le contrat aidé de l'agent d'entretien affecté aux établissements scolaires (secteur d'Eymet) et au pôle de services arrive à échéance le 30 novembre 2015. Ce contrat conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2013 a pu bénéficier d'un renouvellement d'un an le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

- Les services de Pôle Emploi nous ayant confirmé qu'il n'était plus possible de renouveler ce contrat, il est proposé au conseil communautaire le recrutement d'une nouvelle personne en contrat aidé à raison de 20 heures pour effectuer les mêmes tâches.

**Adoptée à l'unanimité**

## **13 - Reversement ticket unique transport scolaire 2015-2016 sur le secteur d'Issigeac.**

- Il est proposé aux membres du conseil communautaire la reconduction des conditions de répartition du ticket départemental du transport scolaire pour l'année scolaire 2015/2016, à savoir :

- Ayants droits : **30.50 €** par an et par enfant à la charge des familles et **30.50 €** par an et par enfant à la charge de Portes Sud Périgord

- Ayants droits partiels : **61.00 €** par an et par enfant à la charge des familles et **61.00 €** par an et par enfant à la charge de Portes Sud Périgord

En cas de refus des familles, les enfants ne pourront pas bénéficier du service du ramassage scolaire.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **14 - Avenant n°1 au procès-verbal constatant la mise à disposition du groupe scolaire par la commune de FAUX auprès de la communauté de communes**

- Suite à la création d'une 3<sup>ème</sup> classe au groupe scolaire de FAUX, la commune de FAUX a décidé de mettre à disposition un nouveau bâtiment à destination des écoles, à savoir :
  - Un bâtiment d'une surface totale de 57.75 m2
  - Un préau de 68.90 m2
- Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer un avenant au procès-verbal du 01/01/2013.

**Autorisation accordée à l'unanimité**

#### **15-Autorisation signature avenant final maîtrise d'œuvre pour l'extension de la maison de santé**

Le maître d'œuvre a présenté l'avenant n° 2 suivant :

Marché Honoraires 7.20 %

Montant initial prévu des travaux 155 000.00 € HT ..... 11 160.00 € HT  
(marché de base)

**-Avenant N°1** suite à intégration groupe dentaire  
(Délibération votée du 15/09/2014)

Estimation des travaux revue à 193 192.34 € HT.....+ 2 749.85 € HT

**-Avenant N° 2 proposé** suite à travaux supplémentaires  
(Délibération pour ces travaux votée le 11/04/2015)

Montant final des travaux 209 544.16 € HT .... **+ 1 177.00 € HT**

Honoraires recalculés à ..... 15 087.18 € HT

Il convient d'autoriser le président à signer l'avenant présenté de + 1 177.00 € HT

Le président est **autorisé à la majorité** à signer cet avenant n°2.

#### **16-Questions diverses**

Sycoteb/M. Alain Legal :

Urbanisme : proposition de rencontres le mardi 3 novembre dans l'après-midi avec les secrétaires de mairies du territoire, lieu restant à définir.

Installation et création de commissions pour la mise en œuvre opérationnelle du SCOT. Réfléchir à des candidatures sur :

- Commission habitat, déplacements et services
- Commission désenclavement et lisibilité économique
- Commission stratégie urbaine et développement durable
- Commission promotion du « capital nature »

Mme Anne-Laure Barbe fait observer la multiplicité de commissions et demande s'il ne serait pas possible de « mutualiser » ces commissions qui, au sein des différents organismes (Pays du Grand Bergeracois, Sycoteb etc....), font largement doublon.

Le président répond que la réflexion est en cours tant pour le Pays que le Sycoteb.

Contrat d'objectif : M. Henri Delage, conseiller départemental, informe l'assemblée que le contrat d'objectif 2014-2015 peut être modifié s'il y a des opérations prévues initialement non réalisées. Prendre contact rapidement avec Mme Nepveu.

M. Veyrac demande ce qu'il en est de la compétence « eau » par rapport à la loi Notre. M. Richiéro, président du SIAEP d'Eymet, informe l'assemblée qu'une proposition de regroupement des syndicats d'eau d'Issigeac, Eymet, Monestier et Sigoulès a été faite à la CDCI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

La secrétaire de séance,  
Catherine CHAISE

Le Président,  
Jérôme BETAILLE